

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2014

RÉFORME DE L'ASILE - (N° 2182)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL205

présenté par

Mme Guittet, M. Premat, Mme Gourjade, M. Assaf, Mme Chabanne, M. Pellois, M. Bardy,
M. Capet, M. Pouzol, M. Said, Mme Gueugneau, Mme Bareigts et M. Philippe Baumel

ARTICLE 3

Modifier ainsi l'alinéa 19 :

1° Substituer aux mots « au troisième alinéa », les mots : « aux a) et b) » ;

2° Substituer aux mots : « , celle-ci », les mots : « ou du Conseil d'État, la juridiction ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.

Le nouvelle article L. 712-4 renvoie par erreur au troisième alinéa de l'article L. 712-3 qui est en fait la phrase introduisant les motifs d'exclusion, au lieu de renvoyer directement à ces motifs. Il est proposé de renvoyer précisément aux deux cas prévus aux a) et b) de l'article L. 712-3 : motif d'exclusion et cas de fraude.